

## AVIS DE PROMULGATION

### **À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :**

Le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Clermont, le 28 octobre 2024 :

### **RÈGLEMENT VC-477-24**

Ce règlement a pour objet de stimuler la construction et la création de logements locatifs abordables sur le territoire de la Ville.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 2, rue Maisonneuve à Clermont, aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet de la Ville de Clermont, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À CLERMONT, CE 30 OCTOBRE 2024**



**France D'Amour**  
**Directrice générale**